

Politique de protection des données des « lanceurs d'alerte » - CLINIQUE SAINT-LUC

1. IDENTIFICATION DU RESPONSABLE DU TRAITEMENT

L'ASBL Santé et Prévoyance, enregistrée auprès de la BCE sous le n° 0407.961.214, dont le siège social est situé Rue Saint-Luc (BU) 8 à 5004 Namur (ci-après la « **CLINIQUE SAINT-LUC** »), traite vos données personnelles conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à toute règle applicable en matière de protection de la vie privée dans le cadre du traitement des données à caractère personnel. La CLINIQUE SAINT-LUC agit en tant que responsable du traitement des données.

Cette politique de protection des données explique les finalités pour lesquelles vos données personnelles en tant que « lanceur d'alerte » (dénommé en droit belge « auteur de signalement ») ou en tant que personne impliquée dans un signalement sont traitées, comment nous collectons, traitons et protégeons les données personnelles fournies, comment vos données personnelles sont utilisées et quels sont vos droits en ce qui concerne vos données personnelles. Elle définit également les coordonnées dont vous pourriez avoir besoin pour exercer vos droits.

Pour traiter votre demande en toute indépendance, votre signalement sera reçu via un canal de signalement externalisé, à savoir un cabinet d'avocats spécialisé et indépendant. Ce faisant, le cabinet agit en qualité de notre sous-traitant.

Si vous avez choisi d'émettre un signalement anonyme, la CLINIQUE SAINT-LUC s'abstiendra de toute tentative d'identification. Votre identité, ainsi que toute information à partir de laquelle votre identité pourrait être directement ou indirectement déduite, ne peut être divulguée à toute autre personne qu'avec votre consentement exprès et libre, ou s'il s'agit d'une obligation nécessaire et proportionnée en vertu d'une législation spéciale dans le cadre d'enquêtes menées par les autorités nationales ou dans le cadre de procédures judiciaires, notamment en vue de la sauvegarde des droits de la défense de la personne concernée, conformément à l'article 20 § 2 et 3 de la loi du 28 novembre 2022.

2. POURQUOI TRAITONS-NOUS VOS DONNÉES ?

1) L'AUTEUR DE SIGNALEMENT (art 13 RGPD)	
But	<p>Les données transmises à notre gestionnaire du canal interne de signalement (Cabinet d'avocats Lexing) sont utilisées pour envoyer un accusé de réception du signalement à l'auteur de signalement dans les 7 jours suivant ce signalement.</p> <p>Les données sont également traitées aux fins du suivi du signalement, c'est-à-dire de toute mesure prise par le destinataire du signalement ou toute autorité compétente pour évaluer l'exactitude des allégations formulées dans le signalement et, le cas échéant, pour remédier à l'irrégularité signalée.</p>

Base(s) juridique(s)	<p>Le traitement de ces données est réalisé pour satisfaire aux dispositions légales auxquelles nous sommes soumis, notamment, la loi du 28 novembre 2022 sur la protection des personnes qui signalent des violations au droit de l'Union ou au droit national constatées au sein d'une entité juridique du secteur privé, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • envoyer un accusé de réception du signalement à l'auteur de signalement et fournir un retour d'information, • assurer le suivi des signalements, • archiver les signalements. <p>Le traitement de ces données est également nécessaire aux fins des intérêts légitimes poursuivis par le responsable du traitement afin de remédier à l'irrégularité potentielle signalée (article 6.1.f) du RGPD).</p>	
Catégories de données	<i>Au stade de l'émission du signalement</i>	<p>Seules les données nécessaires aux finalités du traitement sont collectées et traitées.</p> <p>Les coordonnées (nom, fonction, adresse de contact) de l'auteur de signalement nécessaires au suivi des signalements collectées et traitées ainsi que de toute personne à qui les mesures de protection et de soutien s'étendent. En cas de signalement anonyme, seule l'adresse de contact est traitée.</p>
	<i>Au stade du traitement du signalement</i>	<p>Seules les informations pertinentes et nécessaires aux fins du traitement et de l'enquête sont collectées et/ou stockées dans le système de notification.</p>
Durée	<i>Lorsque le signalement mène effectivement à la constatation d'une violation</i>	<p>Les données sont traitées et stockées lorsqu'une procédure judiciaire est engagée contre la personne soupçonnée de violation jusqu'à l'expiration du délai de recours contre la décision.</p> <p>Si des poursuites pénales et des poursuites pour vol sont engagées, le délai est alors de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 5 ans pour les infractions

		<p>- 1 an pour les infractions passibles d'amendes</p> <p>En cas de réclamation en responsabilité civile, la durée de conservation et de traitement des données est de 5 ans à compter de la connaissance du dommage et de l'identité de la personne responsable, avec un maximum de 20 ans.</p> <p>En cas de responsabilité contractuelle, le délai est de 10 ans.</p>
	<p><i>Lorsqu'aucune violation n'est constatée à la suite du signalement</i></p>	<p>Les données collectées et traitées non-anonymement doivent être détruites ou anonymisées par la CLINIQUE SAINT-LUC et par le gestionnaire externe du canal de signalement interne (Cabinet d'avocats Lexing) dans un délai de deux mois à compter de la clôture de l'enquête si aucune violation n'a été constatée.</p>
<p>Destinataires</p>	<p>Les données ne sont communiquées qu'aux personnes en charge de la réception, du suivi et du traitement du signalement en interne (cabinet d'avocats Lexing).</p> <p>La communication des données aux autorités compétentes peut être nécessaire.</p> <p>Avec le consentement de l'auteur de signalement uniquement, elles peuvent être communiquées à la personne qui fait l'objet du signalement.</p>	

2) PERSONNE FAISANT L'OBJET DU SIGNALEMENT (art 14 RGPD)

<p>But</p>	<p>Les données transmises à la CLINIQUE SAINT-LUC ou directement à notre gestionnaire du canal interne de signalement (Cabinet d'avocats Lexing) concernant la personne faisant l'objet du signalement sont utilisées pour vérifier si une irrégularité a été commise par cette personne.</p>

Base(s) juridique(s)	Le traitement de ces données est également nécessaire aux fins des intérêts légitimes poursuivis par le responsable du traitement afin de remédier à l'irrégularité potentielle signalée (article 6.1.f) du RGPD).	
Catégories de données	Au stade de la réception du signalement	<p>Les données collectées et traitées sont celles qui permettent l'identification de la personne qui fait l'objet du signalement.</p> <p>Cette personne doit également être informée de la source des données à caractère personnel la concernant dans un délai raisonnable, qui ne peut excéder un mois à compter de la délivrance du signalement.</p> <p>Exceptionnellement, il sera possible de déroger au droit de la personne concernée d'être informée lorsque la collecte de ces informations est effectuée par un tiers. Trois cas sont à noter :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La personne concernée est déjà au courant de l'enquête en cours contre elle ; - La CLINIQUE SAINT-LUC peut justifier le fait de ne pas fournir ces informations si celles-ci risquent de compromettre la réalisation des finalités du traitement ; - La fourniture de ces informations s'avère impossible ou nécessiterait des efforts disproportionnés de la part de CLINIQUE SAINT-LUC.
	Au stade de l'instruction du signalement	Dans le cas où une enquête est ouverte pour vérifier la violation alléguée, toutes les données nécessaires relatives à l'enquête peuvent être collectées, y compris les enregistrements des opérations de vérification, le suivi de la déclaration et le rapport interne.
Durée	Les données sont traitées et stockées lorsqu'une procédure	

	<p>Lorsque le signalement mène effectivement à la constatation d'une violation</p>	<p>judiciaire est engagée contre la personne soupçonnée de violation jusqu'à l'expiration du délai de recours contre la décision.</p> <p>Si des poursuites pénales et des poursuites pour vol sont engagées, le délai est alors de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 5 ans pour les infractions - 1 an pour les infractions passibles d'amendes <p>En cas de réclamation en responsabilité civile, la durée de conservation et de traitement des données est de 5 ans à compter de la connaissance du dommage et de l'identité de la personne responsable, avec un maximum de 20 ans.</p> <p>En cas de responsabilité contractuelle, le délai est de 10 ans.</p>
	<p>Lorsqu'aucune violation n'est constatée à la suite du signalement</p>	<p>Les données collectées et traitées doivent être détruites ou anonymisées par la CLINIQUE SAINT-LUC et par le gestionnaire externe du canal de signalement interne (Cabinet d'avocats Lexing) dans un délai de deux mois à compter de la clôture de l'enquête si aucune violation n'est constatée.</p>
<p>Destinataires</p>	<p>Les données ne sont communiquées qu'aux personnes en charge de la réception, du suivi et du traitement du signalement en interne (cabinet d'avocats Lexing).</p> <p>La communication des données aux autorités compétentes peut être nécessaire.</p> <p>Certaines informations peuvent, dans le respect du principe de minimisation, également être communiquées à l'auteur de signalement pour les besoins du suivi du signalement.</p>	

3. LOCALISATION DE VOS DONNÉES

Dans l'Union européenne – En principe, vos données ne sont stockées que sur des serveurs situés dans l'UE.

En cas de transfert en dehors de l'Union européenne - Vos données ne seront transférées vers un pays qui n'offre pas un niveau de protection adéquat si le traitement de votre signalement nécessite le partage d'informations avec des tiers situés dans des pays non-membres de l'UE.

Dans ce cas, nous veillons naturellement à ce que les destinataires soient tenus de respecter les mêmes normes de protection des données que dans l'UE au moyen de clauses contractuelles appropriées ou de décision d'adéquation. Vous pouvez obtenir une copie de ces garanties sur demande.

4. SECURITE TECHNIQUE ET ORGANISATIONNELLE

Nous prenons toutes les mesures nécessaires pour assurer un niveau de sécurité adéquat pour vos données, y compris la protection contre les fuites, les pertes, la destruction, la divulgation publique, l'accès non autorisé ou toute autre utilisation abusive.

5. QUELS SONT VOS DROITS ?

Information - Ce droit s'exerce par le biais de ce document.

Accès et rectification - Vous avez le droit d'accéder à vos données et de les faire rectifier si nécessaire.

Opposition - Vous pouvez vous opposer au traitement de vos données par nous sur la base de notre intérêt légitime.

Retrait de votre consentement - Lorsque des données sont traitées sur la base de votre consentement, vous pouvez retirer cette décision à tout moment. Cela n'affecte pas la licéité du traitement basé sur le consentement avant son retrait.

Effacement - Vous pouvez obtenir l'effacement de vos données ou la limitation du traitement dans les conditions énoncées aux articles 17 et 18 du Règlement général sur la protection des données.

Portabilité – Vous pouvez demander que les données que vous nous avez fournies puissent être communiquées ou transmises sous forme électronique à un autre responsable du traitement.

6. QUI CONTACTER ?

Notre gestionnaire externe du canal de signalement est à votre disposition pour toute question et, sous réserve de prouver votre identité, pour toute demande relative aux droits énoncés ci-dessus :

Cabinet d'avocats Lexing Belgium – signalement.slbo@lexing.be

Vous pouvez également contacter la DPO de la CLINIQUE SAINT-LUC : dpo@slbo.be

Si vous souhaitez plus d'informations ou si vous souhaitez déposer une plainte, vous pouvez contacter l'Autorité de protection des données (Rue de la Presse, 35 - 1000 Bruxelles, Tél. + 32 2 274 48 00 - <https://www.autoriteprotectiondonnees.be/citoyen/agir/introduire-une-plainte>).

Pour une plainte relevant spécifiquement du domaine de la prise en charge médicale, des droits du patient ou nécessitant une médiation, veuillez privilégier le canal dédié à cet effet : mediation@slbo.be , géré par notre médiatrice. Cette adresse email est spécifiquement conçue pour traiter efficacement ces préoccupations en toute confidentialité.

Dans le cas où votre plainte concerne d'autres domaines ou si vous estimez qu'elle ne relève pas explicitement de la loi sur les lanceurs d'alerte, nous vous invitons à diriger votre communication vers la Direction générale. Veuillez contacter directement la Direction générale à l'adresse suivante : direction.generale@slbo.be . La Direction générale se chargera ensuite de vous orienter vers la personne la plus à même de traiter votre dossier.

7. MODIFICATION

Cette politique peut être corrigée, complétée ou modifiée à tout moment pour diverses raisons. La version la plus récente peut être consultée à tout moment sur simple demande. Nous vous invitons à le consulter régulièrement.

8. DROIT APPLICABLE

Cette politique est régie par le droit belge. Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente politique sera soumis au droit belge.